

PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'ECOLE PRIMAIRE DU LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI
RENTREE SCOLAIRE 2018

4 étapes et des échéances à respecter pour finaliser l'entrée en classe de votre enfant à la rentrée scolaire 2018. Tout document lié à la demande d'admission de votre enfant doit être adressé à inscriptionprimairelfd@gmail.com

Etape 1 : la demande parentale d'admission.

Compléter la **Fiche de pré-inscription** disponible sur le site de l'établissement : <http://www.lfdjibouti.net>

Demande validée = accusé réception = **n° de dossier attribué** (à communiquer dans toute correspondance).

Transmettre toutes les pièces justificatives demandées à l'adresse suivante : inscriptionprimairelfd@gmail.com

Fiche de préinscription en ligne.

Photographie d'identité de l'enfant.

Copie du passeport de l'enfant.

Copie d'une pièce d'identité de chaque responsable légal.

Copie du carnet de vaccinations.

Pour tout élève déjà scolarisé dans une école française ou homologuée, transmettre :

Le livret scolaire avec les bilans de l'année en cours et les appréciations de l'enseignant.

Le certificat de scolarité.

Tout justificatif de dispositif d'accompagnement particulier :

Projet d'Accueil Individualisé	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI Motif :.....
PPRE	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI
PAP	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI Motif :.....
PPS	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI Notification MDPH
		<input type="checkbox"/> AVEC <input type="checkbox"/> SANS AVS

 **Tout dossier incomplet sera rejeté.**

Etape 2 : la décision d'admission du chef d'établissement = Fiche d'admission.

Le dossier devra être complété de **l'attestation de passage** pour valider le niveau d'admission demandé.

Tout élève non scolarisé ou originaire d'une école non homologuée fera l'objet :

-d'un entretien préalable avec le directeur, les parents et l'enfant pour une demande d'admission en maternelle.

-d'un test complémentaire pour évaluer son niveau d'acquisition de compétences au niveau de scolarisation demandé et son niveau de maîtrise de la langue française en MS et GS.

La réception de la fiche d'admission confirmera la décision d'admettre votre enfant sur un niveau défini.

 **Sans attestation de passage, le dossier ne sera pas étudié.**

Etape 3 : l'autorisation d'entrer en classe.

Un élève y sera autorisé à condition de présenter au secrétariat du primaire avant la rentrée scolaire **le quitus de paiement** et **le certificat de radiation**.

 **Sans réception de ces 2 documents, l'élève ne sera pas appelé le jour de la rentrée scolaire 2018.**

Etape 4 : la rentrée scolaire de votre enfant.

L'élève devra se présenter le jour de la rentrée scolaire avec **ses fournitures au complet** et **la fiche individuelle d'urgence et d'informations médicales** dûment complétée par les responsables légaux.

Listes de fournitures et calendrier de rentrée scolaire échelonnée disponibles en juin 2018 sur le site.

Le directeur de l'école primaire